

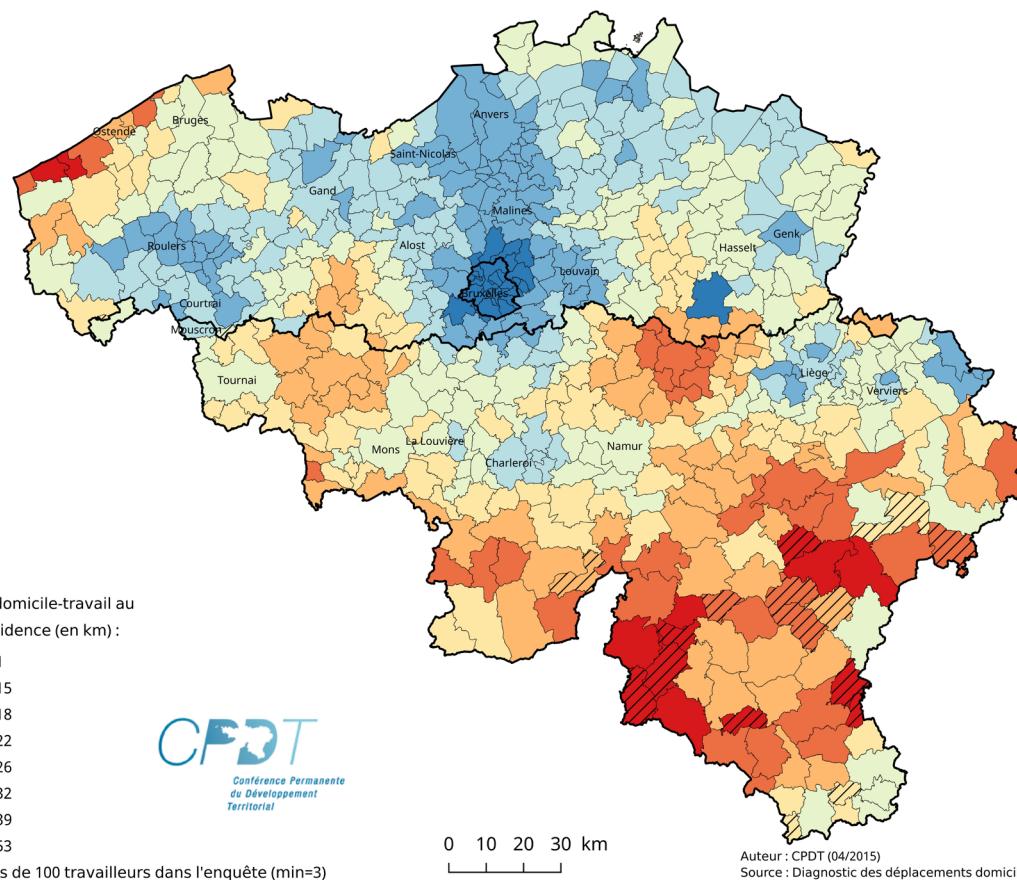
Distance domicile-travail au lieu de résidence en Belgique (2011)

Distance domicile-travail au lieu de résidence en 2011

Les données portant sur les distances domicile-travail sont établies sur base d'une enquête qui inclut près d'un million et demi de personnes soit un tiers de la population active occupée. Ces données doivent cependant être prises avec précaution pour plusieurs raisons :

- elles ne concernent que les unités d'établissement d'au moins 30 travailleurs dépendant des entreprises et organismes publics employant, en moyenne, plus de 100 travailleurs. Le fait de ne concerner que des unités d'établissement importantes biaise les résultats. En effet, l'aire de recrutement d'un établissement s'élargit avec le volume de son personnel. Les petites unités d'établissement attirent le plus souvent les travailleurs des environs immédiats.
- les chiffres ne prennent en compte que les employés qui habitent et travaillent en Belgique, ce qui explique les distances relativement faibles parcourues le long des frontières avec les Pays-Bas, l'Allemagne et le sud de la province du Luxembourg; les chiffres excluant les navettes vers ces pôles d'emplois situés à l'étranger. (...)

▣ Suite...



▣ Infos et sources

Distance domicile-travail au lieu de résidence en Belgique (2011)

Les données portant sur les distances domicile-travail sont établies sur base d'une enquête qui inclut près d'un million et demi de personnes soit un tiers de la population active occupée. Ces données doivent cependant être prises avec précaution pour plusieurs raisons :

- elles ne concernent que les unités d'établissement d'au moins 30 travailleurs dépendant des entreprises et organismes publics employant, en moyenne, plus de 100 travailleurs. Le fait de ne concerner que des unités d'établissement importantes biaise les résultats. En effet, l'aire de recrutement d'un établissement s'élargit avec le volume de son personnel. Les petites unités d'établissement attirent le plus souvent les travailleurs des environs immédiats.
- les chiffres ne prennent en compte que les employés qui habitent et travaillent en Belgique, ce qui explique les distances relativement faibles parcourues le long des frontières avec les Pays-Bas, l'Allemagne et le sud de la province du Luxembourg; les chiffres excluant les navettes vers ces pôles d'emplois situés à l'étranger.
- les travailleurs indépendants ne sont pas pris en compte dans cette enquête.

Les communes où résident peu de travailleurs inclus dans l'enquête sont hachurées de manière à mettre en avant un éventuel problème de manque de représentativité des résultats.

Les Flamands parcourent de plus courtes distances que les Wallons pour se rendre à leur lieu de travail. Ceci s'explique par une plus grande densité de population, par des centres d'emplois plus nombreux et plus dispersés sur le territoire et par des taux de chômage beaucoup plus bas en Flandre qui permettent plus aisément de trouver un emploi adéquat proche de son domicile.

De manière générale, les travailleurs qui résident en ville font des navettes plus courtes.

À la côte, les distances parcourues sont les plus longues. En Hesbaye et dans les communes autour d'Ath, la périurbanisation engendre de longues navettes vers les centres d'emplois. De même, sur le plateau ardennais et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les distances domicile-travail sont plus longues car les centres d'emplois sont éloignés.

Autour et dans Bruxelles, les distances parcourues sont les plus faibles. Peu de Bruxellois sortent de la Région de Bruxelles-Capitale pour travailler et parcourent de ce fait de faibles distances. De même, dans les communes autour de Bruxelles, les travailleurs sont proches du pôle d'emplois bruxellois et parcourent donc de faibles distances pour se rendre à leur travail.

Distance domicile-travail au lieu de résidence en Belgique (2011)

Niveau spatial:

Communes.

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul:

Les données sont reprises sans traitement du SPF Mobilité et Transports.

Méthode de classification:

Limites de classes définies sur base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées:

Distances moyennes estimées par le SPF Mobilité et Transports entre le domicile et le lieu de travail (distance à vol d'oiseau). Les adresses des unités et des travailleurs ont été géolocalisées sur base de données fournies par l'ONSS.

Statistiques:

Valeur moyenne: 21 km

Valeur maximum: 52 km (Vresse-sur-Semois)

Valeur minimum: 7 km (Evere)

Sources des données:

Diagnostic des déplacements domicile-travail au 30 juin 2011, SPF Mobilité et Transports.

Auteur:

Xavier May

xavier.may@ulb.ac.be

+32 (0)2 650 68 09

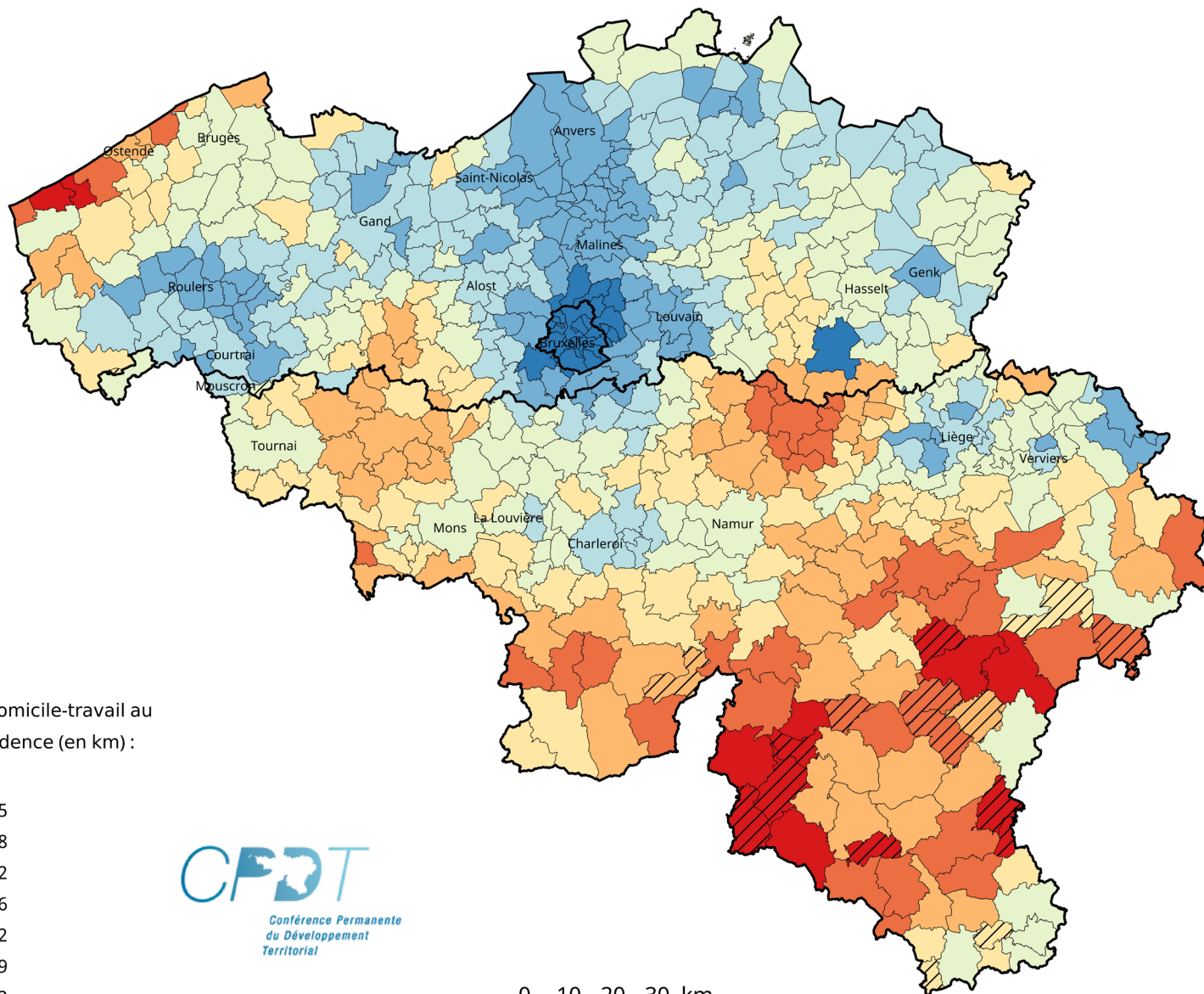
Distance domicile-travail au lieu de résidence en Belgique (2011)

Distance domicile-travail au lieu de résidence en 2011

Distance domicile-travail au lieu de résidence (en km) :

- 7 - 11
- 11 - 15
- 15 - 18
- 18 - 22
- 22 - 26
- 26 - 32
- 32 - 39
- 39 - 53

/// moins de 100 travailleurs dans l'enquête (min=3)



0 10 20 30 km

Auteur : CPDT (04/2015)

Source : Diagnostic des déplacements domicile-travail au 30 juin 2011